

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU du 06 Aout 2012 à 19h.

Présents : Jean ARRECGROS, Yannick BARUTEL, Jean-Michel BROQUA, François CAMPOS, Louis ESPIE, Michel GIMENEZ, Christian SCLAUNICH.

Absents excusés : Denis BÉGUÉ, Geneviève Bosc, Hervé DUPONT, Laurent MARTIN.

Responsable de séance : *Jean ARRECGROS*

Secrétaire de séance : *François Campos*

Lecture du compte rendu du 14 Juin 2012, adopté à l'unanimité des présents.

JM Broqua propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les chemins de randonnées. → Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour créer des emplois d'agents non titulaires pour besoins saisonniers et occasionnels.

Il propose de créer des postes pour emplois saisonniers d'une durée maximum de 6 mois et des postes pour travaux occasionnels d'une durée maximum de 3 mois renouvelable exceptionnellement une fois pour 3 mois.

Les postes qu'il propose de créer sont les suivants :

ADJOINTS TECHNIQUES	:	2
ADJOINTS d'ANIMATION	:	8
ATSEM	:	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	:	1

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité ces propositions.
Cette délibération est valable 12 mois.

2) CONTRAT D'APPRENTISSAGE C.A.P. ESPACES VERTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi N°92-675 du 17 juillet 1992 avait institué l'apprentissage dans le secteur public à titre expérimental et la loi N°97-940 a pérennisé ce dispositif. Les collectivités peuvent donc avoir recours au contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire rappelle que l'apprentissage a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

La municipalité estime qu'il est de la responsabilité des collectivités publiques de s'inscrire dans cette démarche de soutien à l'apprentissage car elle considère qu'il s'agit d'un des outils les plus efficaces pour permettre à des jeunes d'accéder à l'emploi.

Monsieur le Maire propose un contrat d'apprentissage pour un CAP Espaces Verts.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un contrat d'apprentissage Espaces Verts.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et lui donne délégation de signature pour tout ce qui concerne ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à Alain Monbrun de participer à la formation du futur apprenti et de bien vouloir assumer la tâche de « Maître d'Apprentissage ». En compensation il recevra une prime mensuelle de 140 €brut.

Monsieur le Maire rappelle qu'une provision a été faite lors de la conception du budget et qu'il n'y aura aucun impact financier ; d'autant plus que l'agent Francis Pilon a demandé de passer à 80 %, l'apprenti Alyson Barabite a terminé son contrat le 31/08/2012 et l'agent Evelyne Fanjeau a demandé une mutation sur la commune de Toulouse à partir du 01/09/2012.

3) INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DES CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

(Annule et Remplace délibération du 25/10/2011)

Michel Broqua, après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne

- L'informant de la décision du Conseil Général en date du 26 Juin 1986 d'établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et d'en confier la mission au Comité Départemental du Tourisme,

- L'informant du projet d'établissement d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée conforme aux articles 56-57 de la loi du 22 Juillet 1983 dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désireux de pratiquer la promenade et la randonnée, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

- L'invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies de la commune à porter au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

- L'invitant à faire prendre une délibération au Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux et communaux ci-après :

- Chemin rural des Izars (chemin de la heppe)
- Chemin rural de Launac à St-Cézert
- Chemin rural de l'Aubine
- Chemin rural dit Profond
- Voie communale du Perrin
- Chemin rural de Drudas à Lamothe
- Chemin rural de Laroque – « du Burgaud à Galembrun »

- Chemin rural de la Péladère
- Chemin rural dit du Coucassayré
- Chemin rural d'Escudelle à Launac
- Chemin rural de la Barralisse et de la Pleyssse
- Chemin rural de Galembroun à Grenade (la Pleyssse)
- Chemin rural du Carrelot
- Bois communal de la Pleyssse
- Chemin rural de Launac à Saint-Cézert Gaillard-Vigne Blanche
- Chemin rural de Launac (de Mailletus)

Michel Broqua rappelle que cette inscription entraîne l'impossibilité de vendre ces chemins sauf à rétablir la continuité de l'itinéraire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Émet** un avis favorable sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies portées sur la carte au 1/25000,

- **S'engage** à ne pas vendre les chemins ruraux sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur,

- **Autorise** la Communauté de Communes Save et Garonne à effectuer un balisage avec panneaux de signalétique selon les normes retenues dans la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre,

- **Autorise** la Communauté de Communes Save et Garonne à demander en son nom à percevoir la subvention départementale relative à la réalisation des circuits de randonnée ci-dessus, classés au PDIPR.

4) QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire stipule au Conseil Municipal qu'une crèche ouvre ses portes à la CCSG en Septembre 2012,

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion est en cours au sein de la CCSG afin de mettre en place un service d'instruction aux permis de construire avec l'embauche d'un technicien et d'un autre agent. Cette mise en place devrait intervenir à compter de début 2013. La décision et le visa final appartenant aux élus locaux,

Monsieur le Maire précise qu'une démarche concernant le covoiturage devrait être établie prochainement. L'option « Point de Rencontre » serait les Allées route de Thil,

F.Campos rappelle les travaux en cours de la société Vitam et précise que la remise du dossier devrait avoir lieu le 20/09/2012,

Monsieur le Maire explique les déboires que rencontre la boulangerie Martin et propose un accompagnement de la Commune,

Monsieur le Maire fait état des difficultés de l'épicerie Moulères, aggravé suite à l'accident de la gérante et précise que la commune cherche une solution.

Fin de séance 20h00.